

Bureau QSL pour la France

Écrit par F1TE

Mercredi, 29 Janvier 2014 17:53 - Mis à jour Dimanche, 02 Février 2014 19:45

Nous recevons depuis quelques temps de nombreuses plaintes de la part de nos membres qui utilisent notre bureau QSL depuis longtemps. Nos membres se plaignent d'une sollicitation par un bureau QSL privé qui a réussi à tromper des bureaux QSL étrangers de sociétés membres de l'IARU en se faisant passer pour un bureau officiel français.

Cette officine reçoit donc des QSL pour nos membres à notre place.

Chacun est libre de créer son propre bureau QSL privé, là n'est pas le problème.

Cependant, les sociétés membres de l'IARU comme le REF doivent respecter des règles communes.

Ces règles précisent qu'il ne peut y avoir qu'un seul bureau QSL reconnu par pays, et pour la France, ce bureau QSL est celui du REF.

Ces sociétés membres de l'IARU se doivent donc d'envoyer les QSL de leurs membres exclusivement au REF.

Pourquoi cette exclusivité ?

Pour au moins une raison fondamentale, c'est que ce sont les sociétés membres de l'IARU comme le REF qui financent cet organisme par une contribution au prorata du nombre de membres.

Je viens donc d'intenter une action auprès de ces sociétés ainsi qu'auprès du président de l'IARU.

Vous trouverez

[ici la copie du courrier](#)

expédié au président de l'IARU région 1, PB2T.

J'espère que l'acheminement des QSL de nos membres retrouvera rapidement son circuit normal.

73 de Lucien F1TE